

DREPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY  
LABUISSIERE

**DATE DE CONVOCATION**  
**24/11/2025**

**SEANCE DU**  
**01/12/2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 17  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 15

N° 038-2025

**OBJET :**

Convention de partenariat entre  
le CCAS, la MDS et la CAF

Ville d'HOUDAIN  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Amélie Przybyla, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Bernard Maisnil, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Gilbert Viron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNEE PROCURATION :**

Madame Cathy Boez.

**ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :**

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la coopération entre les acteurs locaux autour des politiques sociales, familiales et éducatives. Elle permet d'articuler les interventions de la CAF, du Département (via la MDS) et des collectivités locales (via le CCAS) pour mieux répondre aux besoins des habitants, en particulier les plus vulnérables.

Dans ce cadre, le présent partenariat entre le CCAS, la MDS et la CAF a pour objet de formaliser les engagements respectifs des parties afin de coordonner leurs actions au bénéfice des familles et des publics en difficulté.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu :

A l'unanimité, A la majorité,

**Autorise**

Madame la présidente ou sa représentante à signer la convention avec la Maison du département solidarité et la Caisse d'allocations familiales.

La vice-présidente,  
  
Marie-Thérèse Rojewski.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-266204577-20251201-038\_2025-DE